

0132494R
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE AMANDEIRETS (LES)
6 AVENUE MARECHAL LECLERC
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Tel : 0442798710

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 8

La commission permanente

Convoquée le : 28/11/2022

Réunie le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Sidonie Tisserand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 08/12/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

classe relais-la commission permanente autorise la signature de la convention portant sur l'accueil des élèves admis en classe relais, avec le collège Marcel Pagnol, 13500 Martigues (0132208)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0